

Près de 225 000 électeurs restent à convaincre

GRAND-DUCHÉ À quatre mois des communales, le taux d'inscription des résidents étrangers sur les listes électorales demeure assez faible : à ce jour, ils ne sont que 12,5 % à s'être mobilisés.

De notre journaliste
Tatiana Salvan

C'est la grande nouveauté des prochaines élections communales qui se dérouleront le 11 juin 2023 : les résidents non luxembourgeois auront le droit de voter, même s'ils sont installés depuis peu au Luxembourg, la clause des cinq ans de résidence ayant été supprimée. Pourtant, à quatre mois du scrutin et à un mois et demi de la clôture des inscriptions, la mobilisation reste assez faible, d'après les statistiques présentées hier par la ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, et le président du Syvicol (le syndicat intercommunal), Emile Eicher.

À l'heure actuelle, 32 197 résidents étrangers sont en effet inscrits sur les listes électorales, soit environ 12,5 % des 257 085 électeurs qui pourraient prétendre à ce droit. Il est à noter toutefois que plus les semaines avancent, plus le nombre d'inscriptions augmente : ils étaient 578 à s'inscrire au mois de décembre, puis 1 633 en janvier et enfin 2 068 en février. Un phénomène classique, observe la ministre : «**Nous savons d'expérience que les gens s'inscrivent une fois qu'ils sentent les élections approcher.**»

Les dernières statistiques montrent par ailleurs des disparités entre les groupes de résidents : les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à s'être déjà inscrites (13 % contre 12,1 %), de même que les seniors sont beaucoup plus mobilisés que les jeunes. Ainsi, seuls 1 % des 18-24 ans, 3 %



Emile Eicher et Corinne Cahen comptent poursuivre les actions de sensibilisation en faveur de l'inscription des résidents étrangers sur les listes électorales jusqu'à la date limite, fixée au 17 avril.

des 25-34 ans et 8,2 % des 35-44 ans se sont déjà inscrits, alors qu'ils sont plus de 22 % chez les 55-64 ans et près de 27 % parmi les plus de 65 ans. Sans surprise, plus les résidents sont installés depuis longtemps au Luxembourg, plus ils sont nombreux à figurer au registre national.

Les ressortissants européens se sentent aussi visiblement plus concernés par ces élections, puisqu'ils sont près de 15 % à être prêts à voter au mois de juin, contre à peine 5 % des résidents originaires de pays hors UE. Les résidents originaires des Pays-Bas (23,6 %), du Danemark et de l'Allemagne (près de 20 %) ainsi que de la Belgique et du Portugal sont parmi les plus motivés pour glisser leur bulletin dans l'urne.

Il ressort aussi de ce bilan intermédiaire d'importantes disparités entre les communes. Avec un taux de 38,6 % d'inscription de ses résidents étrangers sur ses listes, Bech fait figure de bonne élève du pays. Elle est suivie de près par Reisdorf (33,3 %). À l'inverse, Luxembourg et son taux d'inscription dépassant à peine les 8 % est bonne dernière du classement. La grande majorité des communes affiche un taux d'inscription situé entre 10 et 20 %. Esch-sur-Alzette atteint pour sa part les 11,3 %.

Journée nationale de l'Inscription le 18 mars

Il reste près de 225 000 personnes à convaincre avant le 17 avril à 17 h, date de clôture des

inscriptions sur les listes électorales. Le gouvernement multiplie donc les efforts pour mobiliser les électeurs potentiels. C'est tout l'objet de la campagne de sensibilisation «Je peux voter», lancée en mai dernier : affiches, dépliants, site internet dédié en cinq langues, kits de communication destinés aux communes, élaboration de vidéos explicatives, campagnes de sensibilisation au sein des entreprises, présence de multiplicateurs sur le terrain, etc. font partie des actions mises en place pour informer la population ciblée. Une importante vague de communication est à nouveau prévue pour ce mois-ci, avec notamment une Journée nationale de l'Inscription, qui sera organisée samedi 18 mars.

Obligation de vote

Les résidents non luxembourgeois qui s'inscrivent sur les listes électorales sont, comme les nationaux, soumis à l'obligation de vote. Une abstention non justifiée est punie d'une amende, alourdie en cas de récidive (de 100 à 250 euros pour une première abstention, et de 500 à 1 000 euros en cas de récidive). Si la ministre Corinne Cahen reconnaît que l'obligation de vote est susceptible de constituer un frein aux inscriptions, elle tient à clarifier la situation : «**Et en cas d'empêchement, vous n'allez pas en prison! De plus, il est possible de voter par correspondance, mais aussi de se désinscrire.**»

«La démocratie ne peut se faire que si tout le monde participe. Voter aux élections communales est important pour notre vie de tous les jours. La gestion des ordures, l'école primaire, les pistes cyclables, la qualité de vie... : il y a plein de choses qui se font dans les communes», rappelle Corinne Cahen, qui insiste : «L'inscription est très facile, il suffit de se rendre à l'administration communale de son lieu de résidence ou sur My-Guichet.lu. On est dans un petit pays, chaque voix compte. Votre voix compte, allez voter!»

Toutes les informations figurent sur le site jepeuxvoter.lu, disponible en cinq langues (français, anglais, allemand, luxembourgeois et portugais).

La place est libre

Le gestionnaire du Royal-Hamilius affirme n'avoir joué aucun rôle dans la polémique autour de la marche féministe.

Quand les organisatrices de la marche féministe du 8 mars dans la capitale ont déposé, comme l'exige la loi, le parcours de la manifestation auprès du service compétent de la Ville de Luxembourg, il leur a été répondu que «Hamilius ne pourr(ait) pas être utilisé, car les propriétaires des lieux, Firce Capital, ne veulent pas de manifestation sur leur place». La Ville leur proposait de démarrer le cortège place Clairefontaine.

Le conseiller Guy Foetz (déi Lénk) s'en était ému vendredi dernier, en interpellant les autorités communales. Les organisatrices disaient s'être alors directement tournées vers Firce Capital, proposant même de n'occuper qu'une petite partie de la place. C'est finalement la Ville qui leur avait annoncé qu'elles pourraient bien donner rendez-vous à cet endroit, au motif que «cela reste une place publique», rapportait une des organisatrices.

Firce Capital a réagi hier par voie de communiqué. Le gestionnaire d'actifs immobiliers affirme n'avoir «jamais été contacté, ni par les organisateurs ni par les autorités communales ou autres, pour donner un avis sur l'opportunité de cette manifestation sur la place Hamilius».

Respect de la «liberté de manifester»

Il «réfute donc toute responsabilité dans la polémique autour de cette manifestation». La société assure respecter «la liberté de manifester, droit garanti, entre autres, par la Constitution luxembourgeoise». Firce Capital insiste sur le fait que cet espace est public et réglementé par la Ville, propriétaire du foncier du Royal-Hamilius. Ceci en vertu d'une convention signée en 2015 stipulant que la place conserverait un statut public même si l'entretien en serait assuré par les investisseurs.

Et d'insister : le gestionnaire «n'a aucune intention d'interférer dans les missions d'ordre public incombant exclusivement aux autorités luxembourgeoises compétentes».



Cet espace est public et réglementé par la Ville.

SALON DU TISSU

L'ÉVÉNEMENT AVEC TOUT DANS LE DOMAINE DES TISSUS!

SAMEDI 4 MARS

LUXEXPO

LUXEMBOURG / KIRCHBERG

10H00-17H00

Adresse: Circuit de la foire 10, L-1347 HALL 3 / ENTRÉE PRINCIPALE

ENTRÉE GRATUITE!

PLUS D'INFOS:

WWW.SALONDUTISSU.COM